



Département du MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 056-215600669-20250324-14000_CFU2024-BF

2025/24/03/01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présent(e)s : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOUJARD Laurine (arrivée à 21h19, après le vote du procès-verbal du conseil municipal du 14/01/2025), LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc.

Procurations : LE GRAND Mickaël à PERON Alan, LE GRAND Hicham à BOURLÈS Christophe, PICARDA Styren à BOUËDEC Jean-Michel, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 13/03/2025
Convocation affichée le : 17/03/2025
Date d'un ordre du jour complémentaire et affichage : 18/03/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Procuration (s) : 4

Reçu en Préfecture de VANNES le 04/04/2025
Publié ou notifié le 07/04/2025
Certifié exécutoire le 07/04/2025
A GOURIN, le 07/04/2025.

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



1- APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (C.F.U 2024) DE MONSIEUR LE COMPTABLE DU TRESOR ET DE MONSIEUR L'ORDONNATEUR POUR LE BUDGET PRINCIPAL, LE BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF, LE BUDGET DU LOTISSEMENT MEN GLAS ET LE BUDGET DU LOTISSEMENT SAINT-PHILIBERT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 30 mai 2024 relative à l'engagement partenarial entre la commune de Gourin, le Conseiller aux Décideurs Locaux, le Service de Gestion Comptable de Pontivy et la Direction Départementale des Finances Publiques du Morbihan.

Dans le cadre de ces engagements, la commune de Gourin s'est engagée à mettre en place le CFU dès l'exercice 2024.

Département du MORBIHAN

Pour rappel, l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, impose aux collectivités territoriales d'adopter, au plus tard pour l'exercice 2026, un CFU en remplacement du compte administratif et du compte de gestion.

Le CFU est ainsi un document unique, commun à l'ordonnateur et au comptable public, remplissant les mêmes fonctions que les documents qu'il remplace. Son vote constitue l'arrêté des comptes, au sens de l'article L.1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire souligne que le CFU apporte une information financière plus claire et plus lisible, en supprimant la redondance et le volume des documents précédemment établis.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée est invitée à élire un président de séance pour le vote des CFU 2024 des budgets suivants :

- Budget principal,
- Budget du service assainissement collectif,
- Budget du lotissement Men Glas,
- Budget du lotissement Saint Philibert

Monsieur Christophe BOURLÈS a été élu Président de la séance au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »

Monsieur le Maire peut participer à la présentation des CFU pour l'année 2024 de la commune de Gourin (budget principal) et des budgets annexes, ainsi qu'aux discussions, mais devra se retirer lors des votes d'approbation des CFU.

Les CFU 2024 présentent les résultats suivants :

EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2024	Réalisés	Réalisés	Reste à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	Investissement
Recettes	5 722 741,57 €	1 973 154,14 €	637 592,18 €
Dépenses	4 550 726,27 €	1 619 232,44 €	481 660,49 €
Déficit reporté			
Excédent reporté	1 172 015,30 €	353 921,70 €	155 931,69 €
DÉFICIT DE CLÔTURE			
EXCÉDENT DE CLÔTURE	1 172 015,30 €	353 921,70 €	155 931,69 €

EXÉCUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'EXERCICE 2024	Réalisés	Réalisés	Reste à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	Investissement
Recettes	217 660,12 €	406 085,09 €	42 762,50 €
Dépenses	176 956,74 €	485 571,17 €	15 949,61 €
Déficit reporté		79 486,08 €	
Excédent reporté	40 703,38 €		
DÉFICIT DE CLÔTURE		79 486,08 €	
EXCÉDENT DE CLÔTURE	40 703,38 €		26 812,89 €

EXÉCUTION DU BUDGET LOTISSEMENT MEN GLAS DE L'EXERCICE 2024	Réalisés	Réalisés	Reste à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	Investissement
Recettes	0,47 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DÉFICIT DE CLÔTURE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE	0,47 €	0,00 €	0,00 €

EXÉCUTION DU BUDGET LOTISSEMENT SAINT-PHILIBERT DE L'EXERCICE 2024	Réalisés	Réalisés	Reste à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	Investissement
Recettes	138 935,93 €	7 105,25 €	0,00 €
Dépenses	133 953,27 €	138 935,93 €	0,00 €
DÉFICIT DE CLÔTURE		131 830,68 €	0,00 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE	4 982,66 €		0,00 €

VU les rapports de présentation ainsi que les maquettes officielles des CFU pour l'année 2024 de la commune de Gourin (budget principal) et des budgets annexes,

CONSIDÉRANT que Monsieur Hervé LE FLOC'H, le maire, a quitté la séance et n'a pas pris part aux votes,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée, par 20 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE »,
APPROUVE le compte financier unique 2024 du budget principal.

Au moyen d'un vote à main levée, par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »,
APPROUVE le compte financier unique 2024 du budget du service assainissement collectif.

Au moyen d'un vote à main levée, par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »,
APPROUVE le compte financier unique 2024 du budget du lotissement Men Glas.

Au moyen d'un vote à main levée, par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »,
APPROUVE le compte financier unique 2024 du budget du lotissement Saint-Philibert.

Pour extrait conforme au registre,
 A GOURIN, le 24 mars 2025

Le Président de séance,


 Christophe BOURLÈS.



La secrétaire de séance,


 Catherine HENRY.